

## N comme Noce en Bretagne

Mon grand-père maternel, Pierre Marie PAUL (1891, LE HEZO ; 1986, SURZUR) a été marié à Marie-Josèphe LE LUHERN (1891, SURZUR ; 1918, SURZUR) et ne semble pas avoir de parentés avec la famille PAUL, de Saint-Colombier en SARZEAU, dont il est question dans un ouvrage de Marcel COUÉDEL, auteur du « Mariage en Bretagne » – Traditions de noces en pays d'ARZAL (Skol Breizh n° 61).

Ce livre relate les préparatifs et le déroulement des mariages bretons, et prend comme exemple le récit paru dans le bulletin paroissial de Brillac en SARZEAU, relatif à la noce de trois enfants de Jean François PAUL et Jacqueline CRENEGUY, fermiers de la Motte Saint Colombier à SARZEAU, les deux filles PAUL ayant épousé deux frères LE BŒUF :

. Nicolas PAUL, douanier à Belle-Croix en SURZUR, né en 1816, et marié à Louise DALIDO, née en 1820, meunière au moulin de Ludré en SARZEAU (acte de mariage n° 260)

. Vincente PAUL, née en 1821, mariée à Jean Marie LE BŒUF, né en 1819, laboureur au village du Duer, fils de feu Claudine BLANCHO et de Claude LE BŒUF (acte de mariage n° 261)

. Perrine PAUL (et non Marie-Perrine comme indiqué dans l'acte de mariage et le récit), née en 1828, et mariée à Joseph Jacques LE BŒUF, laboureur au village du Duer et frère de Jean-Marie LE BŒUF (acte de mariage n° 262)

A été invité à cette noce le Vicomte Jules (ou Gabriel-Jules) de FRANCHEVILLE (1813, SARZEAU ; 1866, VANNES), ainsi que sa famille, qui était propriétaire de la ferme de la Motte Saint-Colombier, et descendant de l'illustre famille bretonne de FRANCHEVILLE.

Jules de FRANCHEVILLE, poète, très attaché au Morbihan, était propriétaire du château de Truscat, (légué par son père à son petit-fils aîné Alban en 1849, qui n'avait que cinq ans) et du château de Kerthomas en ruine en 1857. Il avait acquis également le château de Suscinio en 1852 pour le sauver de la ruine (voir WIKIPEDIA).

A noter que M. de GOUVELLO (ou LE GOUVELLO), dont la famille était également de la noblesse bretonne, propriétaire du château de Kerlevenan, a reçu la noce après le mariage religieux, car Louise DALIDO était la fille de ses meuniers.

Voici ce récit.

**« Extrait de « MARIAGE en BRETAGNE Tradition de noces en Pays d'Arzal » par Marcel COUÉDEL (skol Breizh n° 61) TRIPLE MARIAGE A Ludré en SARZEAU LE 7 SEPTEMBRE 1850 Lettre de Mme ONAZAM (MILAN 1813 – MARSEILLE 1853), historien et écrivain français.**

*Jules de FRANCHEVILLE est invité au mariage en tant que voisin et propriétaire de la ferme de la Motte exploitée par les parents de Marc, Vincente et Marie-Perrine PAUL. Mme ONEZAM, se trouvant en vacances chez les FRANCHEVILLE, est invitée à la noce.*

*Les mariés :*

*- Marc PAUL, né le 12/06/1816, douanier à Belle-Croix en SURZUR et Louise DALIDO, née le 31/05/1827. Parents de la mariée : les meuniers de Ludré, Guillaume DALIDO et Perrine Michelle ROUSSIN*

*- Jean-Marie LE BOEUF, de Duer, né le 13/09/1819 et Vincente PAUL, de la Motte en Saint-Colombier, née le 18/10/1821*

*- Joseph Marie Jacques LE BOEUF et Marie-Perrine PAUL, de la Motte en Saint-Colombier, née le 27/09/1828.*

***Lettre parue en 1979 dans le Bulletin paroissial de Brillac, frairie de SARZEAU. Truscac, le 11 septembre 1850.***

*Hier, nous avons eu aussi une noce, et une noce bretonne... Le nombre des conviés et le menu des repas surpassent de beaucoup ce que vous pouvez inventer à NIMES.*

*Un fermier de M. de FRANCHEVILLE mariait deux de ses filles et son fils, et l'on nous a invités à assister à cette triple noce, ce que nous avons accepté avec empressement. M. de FRANCHEVILLE et Alban conduisaient les deux mariées, et Berthe le marié. Dès le matin, les mariés sont arrivés au château et l'on a mis les bouquets et les couronnes aux mariées. Ces couronnes sont grosses et fortes comme une moitié de pomme ; c'est en filigrane d'argent et cela se place sur le sommet de la tête. Après cette cérémonie qui a été très longue vu que l'on a mis plus de trente épingles à chaque objet, l'on est parti pour SARZEAU, les mariées en voiture avec Madame de FRANCHEVILLE, et le marié à pied avec M. de FRANCHEVILLE et le reste de la noce.*

*Après la cérémonie, tout le monde s'est orné de rubans et le cortège s'est mis en marche pour la ferme qui est à une lieue. En tête était la petite voiture des enfants FRANCHEVILLE avec un petit cheval et toute la marmaille dedans. Puis venaient les joueurs de biniou et de bombarde, puis les mariés et les gens de la noce qui étaient fort nombreux, car il y avait cinq cent invités, et enfin, nous fermions la marche dans la voiture de grand gala. Tout ce monde marchait en chantant une espèce de rengaine qui plaisait à Charles, mon frère, qui les affectionne. A moitié chemin, on s'est arrêté au château de M. de GOUVELLO (Kerlevenan), car une des mariées était la fille de son meunier (Louise DALIDO). Là, on a bu parce que l'on boit toujours ici, puis on a dansé, enfin on est arrivé au lieu du repas.*

*Voilà le menu du festin : cinq bœufs, dix-neuf moutons, je ne sais combien de veaux, six pièces de vin, etc, etc. Tout était disposé dans une prairie. On avait fait des trous dans la terre où l'on avait fait du feu et là bouillaient et fricotaient dix immenses chaudières. Comme il n'y avait pas de chaises, ni de tables pour cinq cents personnes, on avait disposé des fagots en rangs qui servaient de sièges et, devant, on avait déroulé des pièces de toile sur lesquelles on posait les plats et les pots. Là mangeait, chantait et buvait la foule. Puis, au milieu, on avait dressé une tente en toile et une immense table, où étaient les mariés, nous autres, puis les proches, en tout quatre-vingt-six couverts, ou pour mieux dire, personnes, car on*

*mangeait quelques fois deux dans la même assiette et on buvait dans le même verre, mais cela ne nuisait pas à la fête. Toute cette multitude chantait, et avait l'air fort contente, mais avec gravité.*

*J'oubliais de vous dire qu'outre les cinq cents invités, quatre-vingt personnes étaient occupées à cuire et à servir à boire et à manger. Puis, quand on a eu fini, plus de cent pauvres sont venus s'asseoir et festiner à leur tour. Enfin, après que l'on eut trinqué avec tout le monde et que le cuisinier a eu fait le tour avec un quart de bœuf sur son épaule, on a quitté la salle à manger pour le salon voisin, c'est-à-dire dans une autre grande prairie et l'on a dansé la bretonne à qui mieux mieux.*

*C'est une grande ronde que l'on fait en se tenant tous par la main et l'on se trémousse le mieux que l'on peut avec une espèce de pas de polka. M. de FRANCHEVILLE s'est démené de son mieux avec les mariés ; pour ma part, n'étant pas bretonne, au bout d'un tour, j'ai demandé grâce et n'en pouvais plus. Enfin, le soir, nous sommes partis ; une partie de la noce nous a accompagnés et, à une certaine distance, M. et Mme de FRANCHEVILLE ont embrassé mariées et mariés. L'on s'est dit adieu et chacun est revenu chez soi. »*